

Versailles, le 2 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État met en place des permanences multi-administrations dans les sous-préfectures aux fins d'apporter un traitement individualisé aux agriculteurs

Dans le contexte de crise agricole, l'État met en œuvre l'engagement du président de la République d'apporter une réponse rapide et en proximité sur les difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Depuis le 1^{er} mars 2024, une permanence est assurée dans les locaux des sous-préfectures avec l'appui d'agents de la direction départementale des territoires (DDT) et de la direction départementale des finances publiques (DDFIP).

- sous-préfecture de Rambouillet : les mardis de 14h00 à 16h00
- sous-préfecture de Mantes-la-Jolie : les mercredis de 14h00 à 16h00

Ces permanences, au plus près du terrain, complètent les dispositifs déjà mis en place sur le département, notamment au sein du service économie agricole (SEA) de la DDT située 35 rue de Noailles à Versailles et visent à permettre une écoute et une prise en charge personnalisée des agriculteurs sur leurs diverses difficultés.

En complément des permanences physiques, les agriculteurs rencontrant des difficultés sont invités pour toute question à contacter les services de la DDT :

Mail : ddt-sea@yvelines.gouv.fr

Tél : 01.75.27.82.82

